



LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT

DONNÉES FRANCILIENNES 2014



Extrait de la publication sur
les « Filières à Responsabilité Élargie
du Producteur en Île-de-France »
qui comprend l'étude de 13 filières.

AVEC LE SOUTIEN DE



XI. LA FILIÈRE DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT (DASRI-PAT)

L'essentiel

MAILLAGE DES POINTS DE COLLECTE

FRANCE

1 POINT
POUR
5 329
HABITANTS

ÎLE-DE-FRANCE

1 POINT
POUR
10 670
HABITANTS

TAUX DE COLLECTE

EN FRANCE
38%

EN ÎLE-DE-FRANCE
19%

100%
DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
EN ÎLE-DE-FRANCE

ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE

Ré-agrément prévu en 2017

Extension de la filière à de nouveaux produits :

- autotests pour le diabète (partenariats avec les filières DEEE et P&A)
- autotests pour le diagnostic des maladies infectieuses transmissibles à partir du 1^{er} janvier 2016

1/ Périmètre de la filière

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des déchets provenant d'une activité de diagnostic, de suivi ou de traitement préventif, curatif ou palliatif dans le domaine de la médecine humaine ou vétérinaire.

La filière REP dédiée aux Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ne concerne cependant qu'une partie des DASRI qui correspond à l'ensemble des déchets issus de matériaux piquants, coupants ou tranchants produits par les patients en auto-traitement. Cela exclut donc tous les déchets de soins issus d'activités qui nécessitent l'intervention d'un professionnel de santé.

Sont concernés par cette filière l'ensemble des producteurs de matériaux piquants, coupants, tranchants à destination des ménages mais aussi l'ensemble des producteurs des produits à injecter contenus dans ces matériaux.

La filière DASRI-PAT a été mise en place pour répondre aux risques sanitaires que représentent les DASRI, notamment pour les personnels de gestion des déchets.

2/ Cadre réglementaire et objectifs de la filière

EUROPE

Cette filière étant une filière strictement française, aucune loi ne la régit au niveau européen et aucun objectif communautaire spécifique aux DASRI-PAT n'a été fixé.

FRANCE

À l'échelle nationale, cette filière a été impulsée par la loi de finance 2009 puis reprise par les lois Grenelle. Elle dépend principalement du décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 du Code de la santé publique et du décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 du Code de l'environnement qui rendent obligatoire la distribution gratuite de collecteurs de DASRI par les pharmacies, les pharmacies à usage intérieur, les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux. L'arrêté du 1^{er} février 2012 définit quant à lui le cahier des charges de la filière REP DASRI-PAT.

Au niveau national, plusieurs objectifs ont été fixés dans le cahier des charges d'agrément de l'éco-organisme responsable de cette filière :

- Distribution gratuite obligatoire par toute pharmacie des boîtes de collecte des DASRI perforants aux patients en auto-traitement

- Développement d'un réseau de collecte suffisant comptant au minimum 5000 points à l'échelle nationale et disposant d'un maillage répondant aux deux critères suivants cumulés : 1 point de collecte pour 50 000 habitants minimum et 1 point de collecte tous les 15 km

- Atteinte d'un taux de collecte et de traitement de 60% d'ici 2016



ÎLE-DE-FRANCE

La région Île-de-France s'est quant à elle dotée en novembre 2009 d'un Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins : le PREDAS. Celui-ci prévoit de porter le taux de captage des DASRI diffus issus des patients en auto-traitement à 40% en 2014 et à 50% en 2019 contre 7,9% en 2010.

Taux de captage des DASRI diffus
issus des patients en auto-traitement



3/ Organisation de la filière

Les producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux visés par la filière REP ont choisi d'assurer leur obligation légale de prise en charge des déchets générés par leur activité en adhérant à l'éco-organisme organisateur DASTRI. Celui-ci a été agréé par les

pouvoirs publics le 12 décembre 2012 pour la période 2013-2016. Au 31 décembre 2014, DASTRI comptait 44 adhérents : 14 fabricants de dispositifs médicaux, 4 entreprises du médicament et 26 entreprises mixtes (médicaments et dispositifs médicaux à la fois).



Les producteurs de la filière sont dès lors tenus de verser une éco-contribution à l'éco-organisme afin de prendre en charge à 100% la collecte et le traitement des DASRI-PAT.

Les patients sont les premiers acteurs concernés puisque ce sont eux qui sont à l'origine du bon geste de tri. Pour ce faire, les pharmacies ont l'obligation légale de leur mettre à disposition gratuitement les boîtes de collecte dédiées à cet usage : boîtes jaunes à couvercle vert. Une fois remplie, la boîte est rapportée par le patient auprès des pharmacies enregistrées comme points de collecte, des bornes mises à disposition par les collectivités territoriales (notamment en déchèterie) ou auprès d'autres points de collecte spécifiques. Ces boîtes sont ensuite acheminées vers les filières de

traitement adaptées. Les collectivités ont également un rôle important de sensibilisation des administrés quant à cette nouvelle filière de collecte spécifique.

DASTRI joue quant à lui deux rôles majeurs dans le fonctionnement de la filière. Il se doit tout d'abord de distribuer gratuitement les boîtes de collecte jaunes à couvercle vert auprès de chaque pharmacie dès que celle-ci en fait la demande. Il est ensuite en charge de l'organisation de la collecte et du traitement des DASRI-PAT collectés. Pour ce faire, il contractualise avec un opérateur de collecte à l'échelle de chaque région. Cet opérateur aura dès lors l'obligation de collecter gratuitement les boîtes jaunes auprès de chaque point de collecte en faisant la demande ; qu'elle que soit la nature de ce point de collecte (pharmacie, déchèterie, etc.).



4/ Les mécanismes financiers de la filière

Les producteurs concernés par la filière se doivent de payer une contribution à l'éco-organisme en fonction des quantités de médicaments – associés ou non à des dispositifs médicaux, dont l'utilisation génère la production des déchets concernés par la filière REP – mises sur le marché au cours de l'année civile précédente. Ces contributions se doivent de couvrir 100% des coûts de collecte et de traitement des DASRI-PAT sans engendrer de coût supplémentaire pour le patient en auto-traitement lui-même. Il est important de noter ici que le prix des médicaments et dispositifs médicaux est fixé par la Sécurité sociale et qu'il n'est donc pas possible pour le producteur de répercuter le coût de l'éco-contribution sur le prix de vente du produit.

Le financement par les producteurs s'organise de la manière suivante :

■ Les exploitants de médicaments prennent en charge la moitié des DASRI produits par les patients en auto-traitement du fait des médicaments injectables qu'ils ont mis sur le marché l'année précédente même si ces médicaments ne sont pas associés à un dispositif médical.

■ Les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux prennent en charge la seconde moitié des DASRI produits par ces mêmes patients du fait des dispositifs médicaux qu'ils ont mis sur le marché l'année précédente même si ces derniers n'ont pas été associés à un médicament.

5/ Modalités de collecte

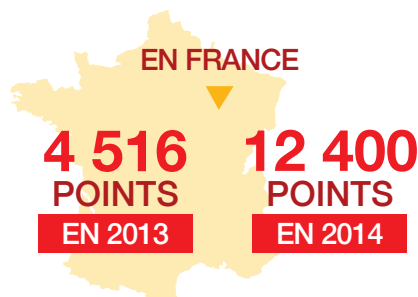
En 2014, 100% des pharmacies françaises sont équipées de boîtes à aiguilles jaunes à couvercle vert permettant la collecte spécifique des DASRI-PAT.

Une fois pleines, ces boîtes peuvent être collectées :

- en pharmacie
- en déchèterie
- sur des points d'apports volontaires localisés sur la voie publique, dans des locaux associatifs ou encore dans des locaux municipaux
- par des laboratoires de biologie médicale
- par des magasins de matériel médical

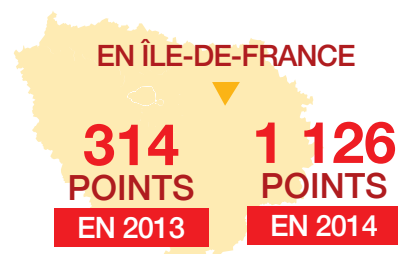
L'ensemble des points confirmés par DASTRI est regroupé dans une base de données ayant permis la mise en place d'un outil de géolocalisation de tous les points de collecte disponible à tous les patients sur le site de l'éco-organisme.

Les actions menées en 2014 par DASTRI pour déployer le réseau de points de collecte des DASRI-PAT ont connu un franc succès puisqu'elles ont permis de tripler le nombre de points sur le territoire national :

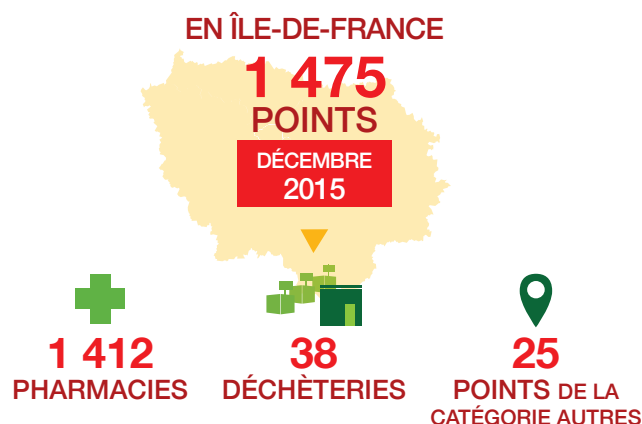


91% de ces points sont des pharmacies, mais on recense tout de même plus de 900 déchèteries à l'échelle nationale qui permettent la collecte des boîtes jaunes à couvercle vert.

En Île-de-France, à la fin de l'année 2013 – début d'activité de l'éco-organisme DASTRI – on recensait :

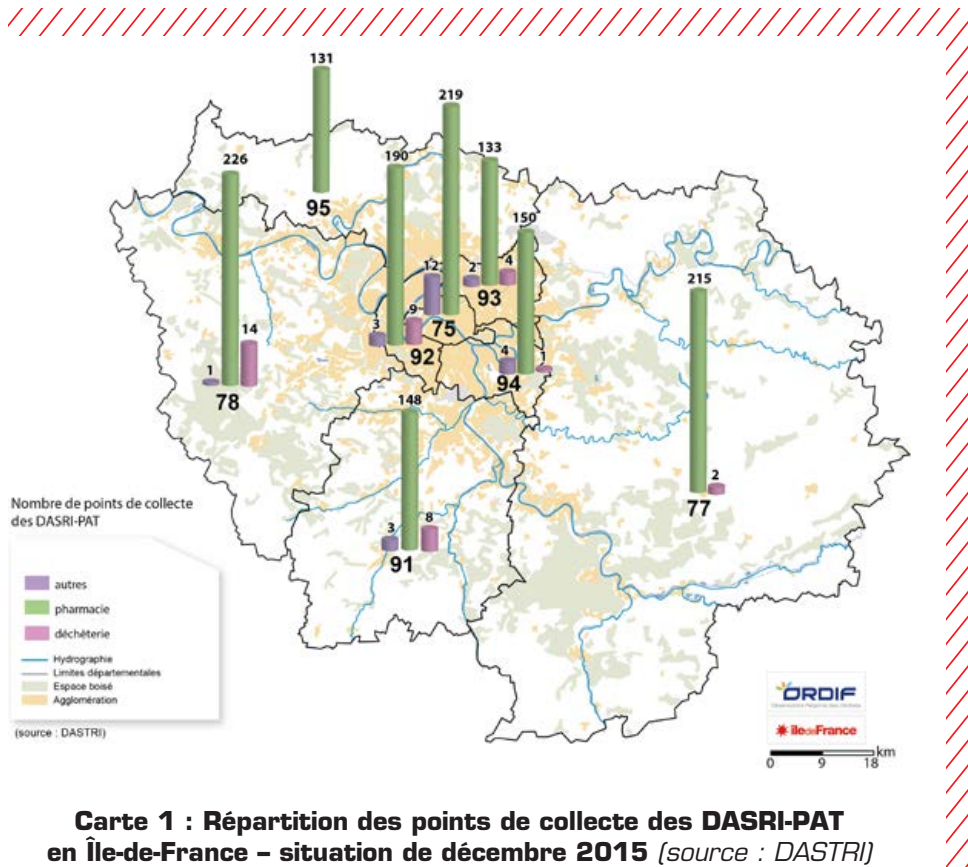


L'objectif du maillage minimum à atteindre par DASTRI sur un territoire donné est donc atteint au niveau régional. L'Île-de-France est néanmoins la région qui enregistre le plus bas ratio de points de collecte de l'ensemble du territoire national mais c'est toutefois la région qui a connu le plus gros déploiement de points de collecte entre 2013 et 2014 en France. Le déploiement de ces points de collecte s'effectue de manière continue depuis puisque l'on compte :



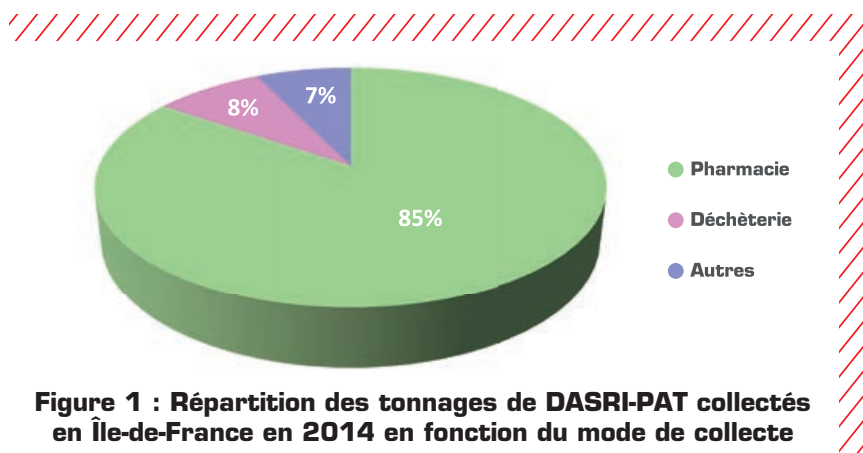
La catégorie « autres » regroupe des points de collecte en laboratoire médical de biologie, dans des hôpitaux, dans des centres médicaux de santé ou encore auprès d'associations de patients.

Les opérateurs qui collectent des boîtes auprès des points de collecte sont choisis en respectant le principe de proximité. Ainsi, 16 des 21 prestataires de collecte en fonction au 1er janvier 2015 n'opèrent que dans une unique région française.



Carte 1 : Répartition des points de collecte des DASRI-PAT en Île-de-France – situation de décembre 2015 (source : DASTRI)

En Île-de-France, en 2014, on observe que 85% des tonnages de DASRI-PAT collectés l'ont été en pharmacie quand 8% ont été collectés en déchèterie et 7% via d'autres points de collecte.



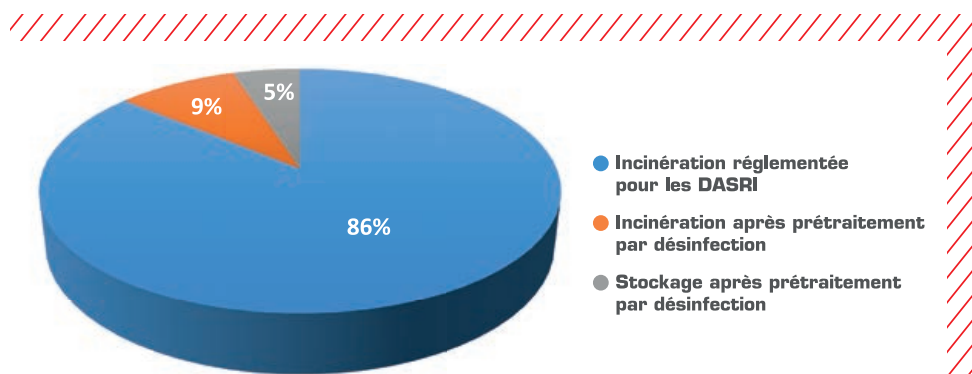
6/ Dispositifs de traitement

Il existe deux voies de traitement pour les DASRI-PAT collectés via ce dispositif. Ils sont soit envoyés vers une usine d'incinération habilitée à recevoir les DASRI, soit d'abord envoyés vers un centre de prétraitement par désinfection afin d'être éliminés dans un second temps auprès d'usines d'incinération destinées aux ordures

ménagères ou de centres de stockage de déchets non dangereux.

En 2014, à l'échelle nationale DASTRI a géré le traitement de 435,54 tonnes de déchets qui ont été traitées comme suit :

Figure 2 : Répartition des tonnages de DASRI-PAT traités en France en 2014 par filière de traitement (source : DASTRI)

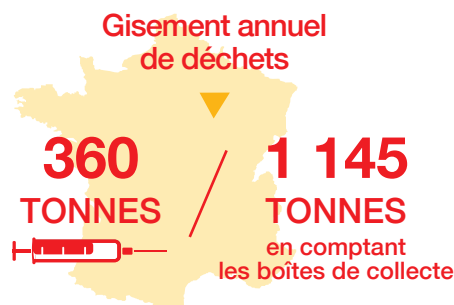




95% des tonnages de DASRI-PAT collectés en France en 2014 ont donc été orientés vers des filières d'incinération avec valorisation énergétique.

En Île-de-France, 100% de ces déchets ont été incinérés dans l'usine d'incinération avec valorisation énergétique de Créteil habilitée à recevoir des DASRI.

7/ La filière en chiffres



L'estimation du gisement de DASRI-PAT mis sur le marché est réalisée à l'échelle de chaque département en fonction des pathologies de chaque patient. En effet, il est possible d'estimer le poids moyen annuel de DASRI produits par patient en fonction de la pathologie dont il souffre. Cela permet de fait d'obtenir un gisement à l'échelle régionale.

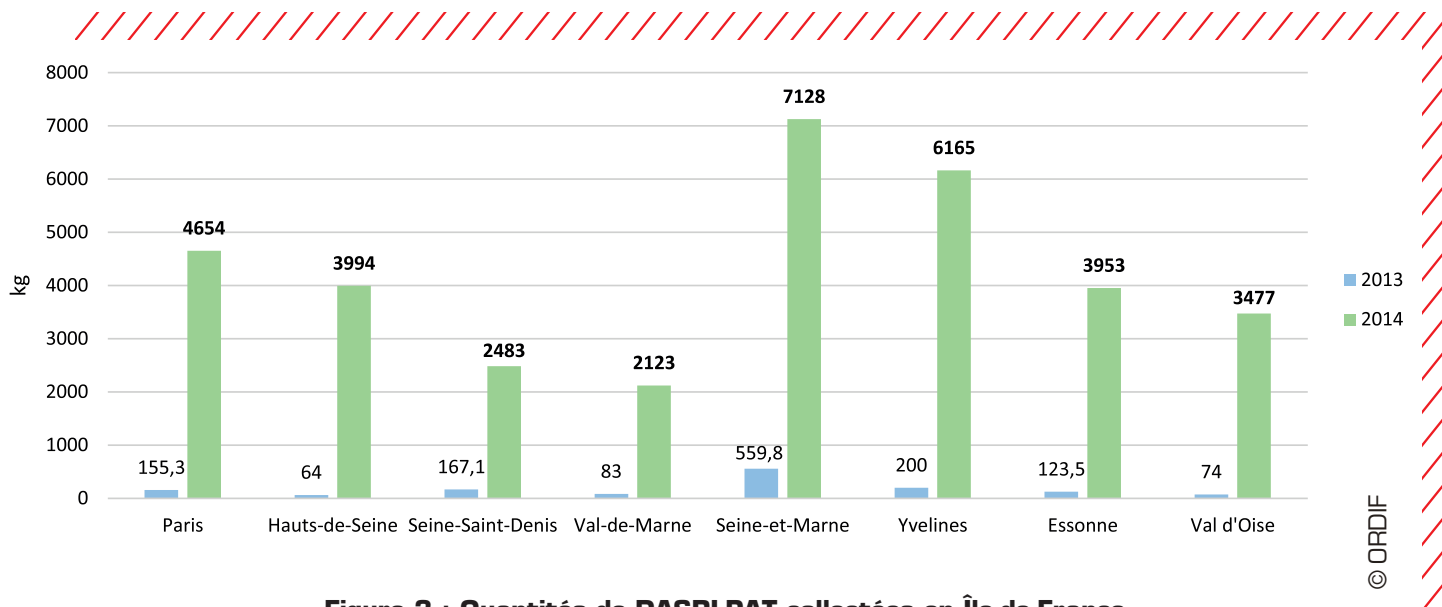


Figure 3 : Quantités de DASRI-PAT collectées en Île-de-France

2014 constitue la première année complète de collecte pour l'éco-organisme DASTRI puisque c'est seulement au dernier trimestre de l'année 2013 que ce dispositif était devenu opérationnel. En Île-de-France, en 2014, on a collecté 34 tonnes de DASRI-PAT dans le cadre de la filière. Cela représente 19% du gisement estimé sur la région. Le taux de captage de 40% préconisé pour

2014 par le PREDAS en Île-de-France n'a donc pas été atteint. Cependant, on notera que les 19% atteints en 2014 représente une belle progression par rapport aux 7,9% obtenus en 2010. En France, en 2014, DASTRI a obtenu un taux moyen de collecte de 38% du gisement estimé de DASRI-PAT quand son objectif est d'atteindre 60% à l'horizon 2016.

EN PARTENARIAT AVEC



PLUS D'INFORMATIONS :

Aurore MEDIEU

Chef de projets DMA, filières REP
ORDIF - Cité régionale de l'environnement
90, av du Général Leclerc 93500 PANTIN
a.medieu@ordif.com

